

L'antenne 5G doit être désactivée

23 décembre 2019 - Auteur : Rédaction zentralplus



Un système de téléphonie mobile 5G est en place sur le bâtiment de l'université de Lucerne depuis le mois d'avril. Maintenant, l'antenne doit être mise hors service parce qu'il manque le permis.

L'antenne 5G du bâtiment de l'université de Lucerne a été modernisée en avril dernier - un système de communication mobile de Swisscom y avait déjà été installé auparavant. Comme la transformation a été effectuée sans procédure de permis de construire en bonne et due forme avec condition publique et droit de recours, l'antenne de dernière génération doit maintenant être mise hors service à nouveau.

À l'époque, la licence a été accordée dans le cadre de la procédure dite mineure. En effet, les antennes 5G ne nécessitent pas de permis de construire lorsque les fournisseurs mettent à niveau leurs installations existantes. Toutefois, en raison d'une résistance généralisée, le canton de Lucerne a resserré les critères au printemps et traite désormais toutes les modifications d'antennes selon la procédure de demande de permis de construire, afin que les personnes concernées puissent s'impliquer (selon Zentralplus).

C'est pourquoi l'antenne 5G sur le toit de l'université a été remise dans son état d'origine : elle doit ensuite faire l'objet d'une procédure de permis de construire en bonne et due forme avec une exigence publique.

Ceci est nécessaire car un groupe d'habitants a déposé une demande légale auprès du service des constructions de la ville de Lucerne. La ville de Lucerne confirmera les informations correspondantes sur demande. Jusqu'à ce qu'un permis de construire juridiquement contraignant soit disponible, la station doit être arrêtée.

L'antenne sur le bâtiment de l'université est la première antenne 5G de la région.

SOURCE : https://www.zentralplus.ch/5g-antenne-muss-abgeschaltet-werden-1685865/?fbclid=IwAR2UoxHAbXZOOx8E_Ua8kuAgmZmoOPKE1BsZHg2Ts3cD70GAHFNNKw9XD8